



Décision n° 2022/10
Portant attribution du marché relatif aux
travaux de requalification du chemin du
chemin vert du Petit Caux sur le territoire de
la CCVS

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de fonction au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 juillet 2022 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %

DECIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché n°2022013 relatif aux travaux de requalification du chemin du chemin vert du Petit Caux sur le territoire de la CCVS à :

Lot 1 : VRD

LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS

Rue du manoir
 Zone industrielle
 76340 BLANGY SUR BRESLE

Pour un montant de base : 1 730 129,85 € HT
 taux de la TVA : 20 %
 2 076 155,82€ TTC

Pour un montant de PSE 1 : 113 600,50 € HT
 taux de la TVA : 20 %
 136 320,60€ TTC

Lot 2 : REMISE EN ETAT OUVRAGES D'ARTS

GIFFARD GENIE CIVIL SAS

ZI les Herbages
76170 LILLEBONNE

Pour un montant de : 162 630,00 € HT
taux de la TVA : 20 %
195 156,00 € TTC

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le **26 OCT. 2022**

Le président,

**Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,**

Eddie FACQUE

